



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE
80, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne (Québec) G0A 1A0

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 31 JANVIER 2022 À 19 H 30
ORDRE DU JOUR**

En visioconférence

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Règlement numéro 258-22 abrogeant le règlement numéro 252-21 et fixant les taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2022;
4. Période de questions;
La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée.